
ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 OCTOBRE 2017

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE D'INTERVENTION : Commune de **GOURNAY EN BRAY** (Département de la Seine Maritime – Communauté de Communes des quatre rivières)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL : Sous réserve de la production d'une délibération sollicitant le concours de l'EPF et s'engageant au rachat des biens dans le délai de 5 ans.

SITUATION DU BIEN : Ensemble immobilier bâti anciennement à usage de menuiserie, cadastré section **AI n°s 828, 542 et 543** pour 2 710 m², sis 148/150 rue des Ferrières sur le territoire communal.

POS/PLU : Zone U1 du PLU approuvé le 16/02/2007 et modifié le 18/11/2016. Parcelles en zone inondable.

PROJET : Village inter générationnel en lien avec SEMINOR.

COMITÉ D'ENGAGEMENT : **15 novembre 2018 – Avis favorable.**
Densité : 20 logements/ha

PROPRIÉTAIRE : **SAS Immobilière du Tiers**

ÉVALUATION DOMANIALE : 20 août 2018 – 65 €/m² ± 10 % de marge de négociation.

IMPUTATION : **Compte n° 923 636 – GOURNAY EN BRAY "Menuiserie"**
Enveloppe projet : 209 000 €

ROUEN le 27 novembre 2018

- 6 DEC. 2018

Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,

Gilles GAI



**l'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales
chargé du pôle "politiques publiques"**

Dominique LEPETIT

